

DEMANDE DE PENSION DE VIEILLESSE

(Articles 22 à 29 de la Convention - Articles 21 à 23
de l'arrangement administratif général)

Ce formulaire doit être établi par l'institution du lieu de résidence du demandeur. Si l'intéressé a été soumis à la législation de l'État de résidence, le formulaire SE 350-17 "Attestation concernant la carrière d'assurance" doit être joint obligatoirement à la présente demande. Il y a lieu également de joindre tout document ayant trait à la carrière du demandeur dans l'autre État.

Numéro dossier

En France

Au Maroc

1	INSTITUTION DESTINATAIRE
1.1	Dénomination :
1.2	Adresse :

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE
2.1	Nom Nom de naissance Prénoms
2.2	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin Nationalité : (1).....
2.3	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) (depuis le) <input type="checkbox"/> Séparé(e) (depuis le)
2.4	Date de naissance Lieu de naissance
2.5	Nom du père..... Nom de la mère
2.6	Adresse :
2.7	Numéro d'immatriculation en France :
2.8	Numéro d'immatriculation au Maroc :

7

ENFANTS, ÉTAT CIVIL

Enfants eus ou élevés et à la charge du demandeur pendant au moins neuf ans avant leur seizième anniversaire :

Enfants

Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance	Date de décès
.....
.....
.....
.....
.....

Autres enfants élevés par le demandeur (enfants de conjoints, recueillis, adoptés, etc)

Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance	Date d'arrivée au foyer	Date de décès
.....
.....
.....

8

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CARRIERE DANS L'AUTRE PAYS

	Nom de l'employeur ou nature de l'activité	Lieu d'exercice de l'activité	Période d'emploi (du au)	Profession
8.1
8.2
8.3
8.4
8.5
8.6
8.7
8.8
8.9
8.10
8.11

9	AUTRES RENSEIGNEMENTS
9.1	Date de présentation de la demande Date souhaitée d'effet de la pension(2)
9.2	<input type="checkbox"/> L'intéressé ouvre droit à pension dans l'État de l'institution d'instruction : - point de départ de la pension - montant mensuel de la pension
9.3
9.4	<input type="checkbox"/> L'intéressé n'ouvre pas droit à pension dans l'État de l'institution d'instruction Observations :
9.5 Formulaires joints : <input type="checkbox"/> SE 350-17 Attestation concernant la carrière d'assurance <input type="checkbox"/> Autres (3)

10	INSTITUTION D'INSTRUCTION
10.1	Dénomination :
10.2	Adresse :
10.3	Cachet
	10.4 Date
	10.5 Signature

- (1) Préciser le numéro d'identité (CIN) pour une personne de nationalité marocaine
- (2) La date de présentation de la demande conditionne en principe la date d'effet de la pension en fonction des dispositions de la législation applicable. Toutefois, l'intéressé qui souhaite une date postérieure au premier jour du mois qui suit la date de présentation de la demande peut préciser la date d'effet souhaitée. Cette date ne peut, en principe, pas être antérieure à la date de présentation de la demande.
- (3) Joindre un relevé d'identité bancaire ou, à défaut, communiquer l'indication précise du numéro de compte du demandeur et de l'établissement auprès duquel il est ouvert. Pour les besoins des institutions marocaines, le compte sur lequel est payée la pension doit impérativement être un compte personnel du titulaire (à l'exclusion du compte joint)

Instructions

Le formulaire doit être rempli en caractères d'imprimerie, en utilisant uniquement les lignes pointillées. Ce formulaire se compose de quatre pages, aucune d'entre elles ne peut être supprimée, même si elle ne contient aucune mention utile.